

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



88^e séance – jeudi le 3 juin 2010

Salle des comités, 2^e étage
Maison du citoyen 25 rue Laurier



Procès verbal

Membres présents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)
M. Alain Breton, CFER Outaouais
M. Luc Desroches, citoyen
M. Daniel Dezainde, citoyen
M. Alexis Harvey, Commission jeunesse
Mme. Joséphine Hénault, citoyenne
M. Guy Latreille, citoyen
Mme Isabelle Fournier (en remplacement de Mme Vanessa Normand), Vivre en ville
M. Jacques Paulhus, citoyen
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre

Invité

M. François Tanguay, Coalition Bois Québec

Secrétaire

Mme Catherine Lorient, chargée de projets - PGMR

Ressources internes

Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice de la politique environnementale
M. Éric Boutet, directeur adjoint du Service de l'urbanisme et du développement durable
M. Daniel Faubert, chef de la division de la planification du territoire
M. Dave Cassivi, chargé de projets environnement - Section planification et environnement

Membres absents

Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)
Mme Louise Lavoie, directrice du Service de l'environnement

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1 Mot de bienvenue

Monsieur Riel souhaite la bienvenue aux participants, tout en s'excusant de n'avoir pu être présent lors de la dernière CCEDD en mai. Malgré que les deux conseillères membres ne soient pas présentes, le quorum est atteint avec un membre du conseil municipal élu.

M. Riel mentionne que le mois de mai a été un très gros mois, il s'est passé beaucoup de choses sur la scène municipale et environnementale. Il félicite d'ailleurs, la CCEDD pour l'implication et la recommandation transmise au conseil, de même que le conseil municipal pour avoir voté contre la fluoration de l'eau à Gatineau.

Aussi, M. Riel est très fier que la Ville de Gatineau ait récemment acheté 43 acres de terrain en plein cœur de la Forêt Boucher et il a déjà plein de projets pour en faire un lieu public et accessible aux citoyens.

La livraison des bacs de collecte des matières compostables va aussi bon train dans l'est de la Ville et M. Riel a très hâte que la livraison s'amorce dans le secteur Aylmer aussi.

2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

Monsieur Riel constate les présences, confirme qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée.

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres avec l'ajout de deux points dans l'item **10. Varia**.

1. Mot de bienvenue.
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2010
5. Signature du procès-verbal de la séance du 6 mai 2010
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 mai 2010
7. Date de la prochaine assemblée
Rencontre spéciale dossier épandage contrôle des moustiques et de l'herbe à poux – 17 juin
8. Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations :
 - A. *Leadership de la ville*
 1. Présentation de la Coalition Bois Québec (François Tanguay) – 30 minutes
 - B. *Développement durable*
 1. Présentation de la démarche « Choisir son avenir » (Éric Boutet)
 2. Présentation de la révision du schéma d'aménagement (Daniel Faubert) – 30 minutes
 - C. *Sensibilisation et éducation pour stimuler le changement et l'engagement*
 1. Approbation des projets du 4^e concours du Fonds vert (Dave Cassivi) – 15 minutes
9. Période de questions
10. Varia
 1. Forum citoyen
 2. Inventaire des milieux humides
11. Levée de l'assemblée

4 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2010

Le procès-verbal est approuvé.

5 Signature du procès-verbal de la séance du 6 mai 2010

Le procès-verbal est signé par M. Riel

6 Suivi du procès-verbal de la séance du 6 mai 2010

La lettre d'appui suggérée pour démontrer le soutien de la CCEDD au projet du parc écologique Dalton est acceptée par les membres, qui demandent au Service de l'environnement de la faire parvenir à la Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche tout en envoyant la copie conforme à M. Yvon Boucher, conseiller du district de la Rivière-Blanche (n°16), qui leur avait présenté le projet lors de la 87^e séance.

7 Date de la prochaine assemblée : 2 septembre 2010

Il est proposé de tenir une séance extraordinaire de la CCEDD afin de prendre connaissance et de discuter du dossier d'épandage et de contrôle des moustiques et de l'herbe à poux le 17 juin 2010.

Comme la CCEDD devra formuler une recommandation qui sera transmise au Conseil ensuite au sujet de l'épandage ou non de produits contre les moustiques et l'herbe à poux, il est suggéré de mettre à l'ordre du jour ce sujet à la prochaine CCEDD en septembre, et de ne pas tenir une autre séance de la CCEDD avant celle du 2 septembre prochain.

8 Suivi de la Politique environnementale

A. Leadership de la ville

1 Présentation de la Coalition BOIS Québec, invité M. Tanguay, porte-parole de la Coalition BOIS Québec

L'objectif de la présentation est d'obtenir l'appui de la CCEDD et éventuellement du Conseil municipal de la Ville de Gatineau envers la Coalition BOIS Québec en devenant membre de l'organisme, et/ou en adoptant la Charte de la Coalition BOIS Québec qui consiste à obtenir un engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.

M. Tanguay informe les membres que plusieurs regroupements provinciaux et régionaux, comme Q-Web, CECO Bois et le RESBO, peuvent aussi, au même titre que la Coalition, offrir du soutien technique, réglementaire ou de réseautage aux élus et fonctionnaires de la Ville qui veulent en savoir davantage sur les impacts qu'aurait une telle recommandation sur les activités de la Ville.

M. Tanguay souhaite que la Ville de Gatineau « pense bois » dans tous ses nouveaux projets de construction, de rénovation, et songe à modifier et mettre à jour sa réglementation afin de favoriser de telles pratiques.

De plus, le bois étant un capteur de carbone, une plus grande utilisation du bois pourrait servir la cause de la réduction des émissions de GES, donc améliorer le bilan environnemental de la Ville.

Un membre souhaite savoir de quelle certification il est question quand la Coalition BOIS mentionne le bois certifié du Québec. M. Tanguay explique que près de 2/3 de la forêt québécoise est certifiée par la norme CSA, et que cela garantit une bonne gestion de la ressource et une excellente qualité du bois. D'ailleurs, il affirme que le meilleur bois d'ingénierie et de finition au monde est le bois certifié du Québec.

M. Jacques Paulhus propose, secondé par M. Diane Vermette

R-CCEDD-2010-06-03/08

Que la CCEDD recommande au conseil municipal de la Ville de Gatineau d'étudier la possibilité d'adhérer en tant que membre à la Coalition BOIS Québec et d'adopter la résolution-type proposée par cette organisation en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B. Développement durable

1 Présentation de la démarche « Choisir son avenir »

M. Éric Boutet présente la démarche « Choisir son avenir » aux membres de la CCEDD, afin de les informer que la Ville pourra très certainement s'inspirer de cette démarche à laquelle elle participe activement, lors de la révision de son schéma d'aménagement.

« Choisir son avenir » est un exercice de planification sur 100 ans dans lequel il est important de voir grand, d'être proactif et de rêver afin de changer les choses et de ne plus planifier qu'à court terme. La Ville de Gatineau participe à cette démarche de développement durable avec la Commission de la capitale nationale et la Ville d'Ottawa.

Certains exercices et des présentations ont été réalisés par les partenaires et lors de consultations publiques et se poursuivent d'ailleurs prochainement avec un événement public le 11 juin à Ottawa. La démarche se poursuivra encore jusqu'au printemps 2011. L'objectif est d'obtenir une vision globale de ce à quoi pourrait ressembler la région dans cent ans en se basant sur les principes suivants :

1. La pensée à long terme
2. L'équilibre entre les perspectives locales et planétaires
3. Le respect de la capacité de la planète
4. L'intégration des systèmes
5. La diversité et la créativité
6. L'apprentissage et la coopération

La démarche pourra aussi alimenter les plans, politiques et programmes de la Ville de Gatineau, au fur et à mesure de la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD).

Un membre demande si les citoyens ont été informés ou consultés lors de cette démarche. M. Boutet explique que les buts et objectifs ont déjà été établis et validés par le public et que l'événement du 11 juin servira surtout à dialoguer afin d'établir le plan d'action. Un autre membre se dit surpris d'apprendre seulement ce soir l'existence de cette démarche. M. Boutet admet en effet que l'équipe de « Choisir son avenir » a noté des lacunes dans la diffusion et la promotion au public et ils ont révisé depuis leur stratégie de communication.

La plupart des membres aimeraient s'impliquer davantage dans cette démarche, et ils le feront en tant que citoyens. On demande par contre à M. Boutet de revenir devant la CCEDD afin de présenter l'évolution de la démarche. Ce à quoi acquiesce M. Boutet.

2- Présentation de la révision du schéma d'aménagement

M. Faubert présente le plan de révision du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) aux membres de la CCEDD. Cette présentation fait partie de la tournée des comités et commissions de la Ville, que fait le service de l'urbanisme depuis le 20 mai dernier, avant d'en faire la présentation au conseil municipal en juillet.

Cet exercice de planification vise à réviser le schéma d'aménagement de l'ex-CUO, qui n'a pas été adapté depuis la fusion constituant la nouvelle Ville de Gatineau. Pour ce faire, M. Faubert explique qu'il a établi un plan de travail dans lequel la révision s'échelonne jusqu'en 2015, avec les plans d'urbanisme et les règlements associés.

M. Faubert veut faire remarquer aussi que même si la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec demande aux municipalités de présenter qu'une seule fois le schéma d'aménagement en consultation publique (à la toute fin du processus), la Ville de Gatineau souhaite consulter la population plusieurs fois au cours d'élaboration.

Un membre se demande d'ailleurs quel est le rôle de la CCEDD dans cet exercice, car la CCEDD voudrait être impliquée davantage. M. Riel explique que la CCEDD pourrait formuler une demande au Conseil afin d'être intégrée au processus de révision du SADD. Cependant, l'exercice de SADD étant déjà très étendu et chargé, les membres pourraient décider d'être consultés à des moments précis de l'échéancier.

Un autre membre propose que les documents présentés dans les consultations publiques prévues tout au long de l'exercice soient présentés à la CCEDD avant d'être rendus publics. Toutefois, un autre membre suggère que la CCEDD pourrait aussi transmettre ses préoccupations et commentaires sur le processus à M. Riel, qui les transmettrait régulièrement au Conseil municipal.

Il est par contre fortement suggéré à M. Faubert et M. Boutet, que la CCEDD soit tenue informée et surtout consultée avant certains jalons de l'échéancier de révision du SADD, qui semble être des étapes « irréversibles » de l'élaboration du schéma, et ce, afin qu'elle participe réellement au processus au bon moment. M. Riel mentionne qu'il demandera, lors de la présentation du plan de travail au conseil municipal, par le service de l'urbanisme d'inclure la CCEDD tout au long du processus de consultation présenté, et non pas seulement à cinq grands moments comme ce qui était suggéré.

Aussi, la première étape de la révision, appelée « Analyse thématique » préoccupe les membres, qui aimeraient être consultés avant que ces thèmes, qui sont selon ces derniers plutôt des descriptions de l'état de la situation présente, soient coulés dans le béton. En effet, un membre note qu'il faudrait devancer les premières consultations qui sont présentement planifiées à l'été 2011 afin qu'elles soient organisées d'ici la fin de l'année 2010.

MM. Boutet et Faubert remercient les membres des commentaires émis lors de la présentation de ce plan de travail et mentionnent qu'un protocole de consultation doit être élaboré d'ici à l'automne, de concert avec le Service de la Planification stratégique. Ce protocole sera présenté au Conseil en vue de son adoption. Il constituera la ligne à suivre afin d'interagir avec les différents partenaires impliqués, internes et externes, tout au long du processus d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement.

C. Sensibilisation et éducation pour stimuler le changement et l'engagement

1 Présentation des projets du 4^e concours du Fonds vert

M. Cassivi présente les projets qui ont été retenus pour approbation de financement dans le cadre du 4^e concours du Fonds vert. Il note cependant que l'enveloppe initiale de 100 000 \$ serait dépassée si tous les projets retenus étaient financés à 100 % de leur demande de fonds. Le comité de sélection avait donc recommandé que les cinq projets retenus soient financés à 90,45 % des montants demandés.

Cependant, un des cinq projets retenus a finalement été modifié depuis la rédaction du Rapport d'analyse présenté. Le projet « Renaturalisons le ruisseau Moreau », de Enviro Éduc-Action ne peut pas obtenir l'autre partie de son financement et le demandeur voudrait donc présenter un projet « réduit ».

Les membres de la CCEDD recommandent que cette demande de modification de projet après évaluation soit refusée, car cette procédure n'est pas prévue dans la politique d'attribution des fonds, et que les 4 projets retenus restants soient financés à 100 % des montants demandés.

Il est proposé par Monsieur Luc Desroches et appuyé par Monsieur Daniel Dezainde

R-CCEDD-2010-06-03/09

Que cette commission recommande aux élus de la Ville de Gatineau d'autoriser le financement des projets suivants, soit les 4 projets retenus dans le cadre du concours numéro 4 du Fonds vert, pour un montant total de 87 250 \$:

- Paysagement de l'aire d'habitation du complexe résidentiel de l'OMGH situé dans le quadrilatère Sacré-Cœur, Mance et St-Henri, secteur Hull, phase III
Association des résidents de l'île de Hull (ARIH) : subvention de 25 000 \$
- Grandir avec les arbustes 2010
Enviro Éduc-Action : subvention de 12 750 \$.
- Reverdissons Maloney, phase I
Enviro Éduc-Action : subvention de 24 750 \$
- Reverdissons La Vérendry, phase II
Enviro Éduc-Action : subvention de 24 750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 Période de questions

Quelques citoyens sont présents, mais aucun n'a de question pour les membres de la CCEDD.

10 Varia

10.1 Forum citoyen

M. Guy Latreille désire discuter de l'organisation du forum citoyen et déplore le fait que le comité qui avait été créé pour son organisation ne se soit pas encore réuni pour discuter. Cependant, il voulait partager avec les membres de la CCEDD le fait qu'il y aurait une possibilité de fusionner le forum citoyen afin qu'il ne soit pas seulement limité aux citoyens de la Ville de Gatineau, mais qu'il puisse s'arrimer avec un autre événement plus régional, pour tout l'Outaouais. M. Latreille suggère que le comité de travail se rencontre le plus tôt possible avant les vacances, avec M. Riel qui souhaite aussi y participer.

Un membre suggère que ce forum citoyen s'arrime aussi avec la démarche Choisir son avenir et un autre membre mentionne la tenue du Colloque sur le développement régional tenu par l'UQO au printemps dernier.

10.2 Inventaire des milieux humides

Les membres décident de ne pas discuter de ce point, car il est déjà tard.

11 Levée de l'assemblée

Monsieur Riel souhaite de bonnes vacances aux membres de la CCEDD, propose la levée de l'assemblée à 20h50 et est secondé par M. Guy Latreille.